

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du 28 mars 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt- huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Présents :

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Messieurs BENITO, DEZELU, GATESOUBE, GAULLIER, HERRERA, LEROUX et PERRIOT.

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Mesdames DELAHOUSSE et THIBAUT, Messieurs CHAUVET, GUEMON, LOMBARDI et MARDESSON.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Madame PICOT, Messieurs FUENTES, LEPRETRE, MAUCHIEN, PAVOT et ROCHUT.

Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Madame BAILLY, Messieurs BRAULT et GARRIDO.

Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois :

Monsieur GILLET.

Pouvoir : Monsieur MARCHAND donne pouvoir à Monsieur GARRIDO (P).

Assistaient à la réunion :

Madame ROUSSEAU, Directrice

Madame LACHAIZE, adjointe

Madame M'BEMBA, comptable

Monsieur VAQUIER, Conseiller aux décideurs locaux

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Monsieur VAQUIER de sa présence.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 mars 2023

Le compte-rendu du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Affectations de résultats 2022

Suite à la réunion de bureau et de la commission des finances qui s'est tenue à 17h, Monsieur le Président et les membres du bureau ont souhaité proposer au comité syndical une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13,30% au lieu de 13,80%.

Vote de la tarification de la redevance spéciale 2023

La redevance spéciale des ordures ménagères a augmenté de 2% par rapport à 2022.

Monsieur FUENTES indique que cette augmentation est inférieure à l'inflation.

Monsieur BRAULT demande un alignement sur l'inflation habituelle.

Madame THIBAUT propose de le noter et de le traiter en priorité dans les prochaines orientations budgétaires.

Madame BAILLY demande si cette délibération peut être ajournée ?

La Directrice répond que les nouveaux tarifs s'appliquent au 1^{er} avril.

Madame THIBAUT demande à ce point soit voté et qu'un ajustement soit étudié dans les prochaines orientations budgétaires.

Tarifs 2023 de la redevance spéciale de collecte et traitement des ordures ménagères des professionnels :

Les membres du comité syndical valident les nouveaux tarifs

- Pour : 19
- Contre : Monsieur BRAULT
- Abstentions : Madame BAILLY, Messieurs BENITO et GARRIDO (P)

Tarifs 2023 de la redevance spéciale de collecte et traitement des cartons des professionnels :

Les membres du comité syndical valident les nouveaux tarifs

- Pour : 18
- Abstentions : Madame BAILLY, Messieurs BENITO, BRAULT, FUENTES et GARRIDO (P)

Vote des tarifs 2023 des dépôts en déchèterie

Les membres du comité syndical valident les nouveaux tarifs à l'unanimité.

Vote du budget 2023

Monsieur DEZELU expose les principaux comptes du budget 2023

Les membres du comité syndical valident le budget 2023 à l'unanimité.

Modification des statuts

Monsieur FUENTES propose de changer prochainement le nom actuel du SMICTOM, car le syndicat ne fait plus uniquement de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Madame THIBAUT acquiesce.

Les membres du comité syndical valident la proposition de modification des statuts à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Président annonce que l'accès à UTOM et au centre de tri de Saran est actuellement bloqué par des grévistes. L'incinérateur étant actuellement en maintenance technique, les déchets ménagers sont actuellement enfouis. Les emballages sont pour l'instant stockés au quai de transfert.

Fin de la réunion à 21h

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROCHUT

Le Président
Jean-Michel DEZELU